

VILLE D'EU**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération N° 2026/060/DEL/5.1****Séance du 20 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à 18 h 30, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVELOGEARE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Christina, M. ADAM Hervé, Mme MOULIN José, M. QUENTIN Frédéric, Mme DIOT Sylvie, M. CASTELOT Christophe, Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, M. ROBIN Stéphane, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, Mme RIACRD-PETIT Marie-Christine, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. GRANDSERT THIERRY, Mme ALIGON Stéphanie, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M. LLOPEZ Laurent par M. BARBIER Michel.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme DIEPPOIS Anthéa.

Date de convocation : 16 mars 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 28	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 22	Votes pour : 22
Votes Contre : 0	Blanc : 7

Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application de l'article L2122-2, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (29). La commune doit disposer au minimum d'un adjoint.

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité fixe à 8 le nombre d'adjoints au Maire sur le mandat 2026-2032.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,
Mme DIEPPOIS Anthéa